

**Extrait du Registre des Délibérations  
BUREAU EXECUTIF  
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 37

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL (excusée du n°1 au n°7), Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance :**

-----

**N° 2 Aide à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville :  
modernisation de la cave à vins TOQUES ET GOURMANDISES en centre-ville de  
Pau**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

Monsieur Philippe CAMDEBORDE est le gérant de la SARL TOQUES ET GOURMANDISES qui modernise son établissement situé au numéro 4 de la rue Gachet dans le centre-ville de Pau.

Dans le cadre de cette modernisation, des investissements sont engagés pour rénover l'établissement et acquérir du mobilier.

La SARL TOQUES ET GOURMANDISES sollicite l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), compétente, afin de participer au financement de ces investissements.

**Modalités d'octroi de l'aide :**

Au regard de l'emplacement géographique de ce projet, l'entreprise est éligible au chantier 3.4 du Règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (dispositif « Aides à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville »).

L'assiette éligible prévisionnelle de l'opération est de 82 706,72 € HT, correspondant aux dépenses suivantes :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
Achat de mobilier	35 994,93 €	CAPBP	7 500 €
Travaux d'aménagement	46 711,79 €	Reste à charge	75 206,72 €
<b>Total</b>	<b>82 706,72 €</b>	<b>Total</b>	<b>82 706,72 €</b>

L'aide proposée prend la forme d'une subvention de 7 500 €, correspondant au calcul du montant des aides mentionné dans le dispositif.

Une convention annexée à la présente délibération, liant la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la SARL TOQUES ET GOURMANDISES, définit les modalités précises de versement de l'aide ainsi que les engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide attribuée.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 17 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer une subvention de 7 500 € à la SARL TOQUES ET GOURMANDISES dans le cadre de la modernisation de l'établissement TOQUES ET GOURMANDISES situé au numéro 4 de la rue Gachet dans le centre-ville de Pau, conformément au chantier 3.4 du Règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 204, fonction 90, article 20421.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU